

l'espérais, le ministre ferait lui-même aujourd'hui, puisque ce n'est pas tellement souvent que le Parlement est saisi de cette loi, la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Il faut nous rafraîchir la mémoire et rappeler au public, surtout celui de l'Est du Canada—et ceux qui sont juchés dans la tribune là-haut devraient pouvoir faire un meilleur boulot que par les années passées—que ces paiements anticipés ne sont pas l'argent des contribuables. Il arrive très souvent que les gens du centre du Canada ainsi que ceux des côtes est et ouest ont l'impression que ces paiements sont une sorte de cadeau aux céréaliculteurs des trois provinces des Prairies.

Je suppose qu'on aurait pu appeler cette mesure le programme initial de stabilisation du revenu des grains. Grâce à cette loi, on a pu par anticipation payer des salaires aux cultivateurs au moment où ils en avaient le plus besoin, soit longtemps après les avoir gagnés. Ils devaient rembourser au moment de la livraison de leur grain. Voilà une des raisons pour lesquelles la loi fut adoptée. Si cette mesure législative avait été présentée c'est aussi parce que les vieux partis, les gouvernements et le système de transport sur lequel ceux-ci assumaient en fin de compte le contrôle ont lamentablement échoué en ne permettant pas aux céréaliculteurs de livrer leurs produits et de toucher le revenu auquel ils avaient vraiment droit.

Les avances étaient exemptes d'intérêts et variaient—ce n'est qu'une conjecture de ma part et le ministre me reprendra si je me trompe—entre 4 millions et 15 millions de dollars par année, si je puis risquer une approximation. Toutefois, le coût était justifié simplement parce qu'un secteur de notre société n'avait pu obtenir le revenu qu'il aurait dû avoir. Comme mon collègue de Battleford-Kindersley (M. Thomson) l'a dit, les avances consenties n'ont, relativement parlant, rien coûté aux contribuables. J'ai l'impression que depuis 1957 moins d'un centième de un pour cent des avances n'ont pas été honorées; on les a promptement remboursées à l'échéance.

Si les projets actuels et futurs du ministre, pour ce qui est des contingents et des livraisons, donnent des résultats, les besoins d'avances en espèces seront moins grands, surtout en comparaison avec la fin des années 50 et le début des années 60, période où nous avions malheureusement un gouvernement du même genre que celui-ci. Néanmoins, si les propositions du ministre sont efficaces, la demande d'avances en espèces sera moins grande. Il en sera sûrement ainsi s'il réalise son objectif en matière de livraisons grâce au régime de contingentement proposé.

Il est donc tout à fait logique que le ministre présente un bill modificateur tel que celui dont la Chambre est actuellement saisie, et nous ne saurions le lui reprocher. Nous pourrions attendre un an pour voir jusqu'à quel point les mesures proposées sont efficaces, et alors nous nous amuserons peut-être davantage que nous ne le faisons ce soir. Après cette déclaration, je dois maintenant je le crains, me montrer un peu moins aimable et imputer des motifs au ministre ainsi qu'au gouvernement.

M. Rose: Vous ne pouvez faire cela!

M. Benjamin: Je dois le faire, je n'ai pas le choix. La présentation de ce projet de loi s'inspire d'un autre mobile très sérieux, étant donné surtout le genre de

[M. Benjamin.]

gouvernement qui est en place et le genre de ministre qui est chargé de la Commission du blé. La commission d'étude de l'agriculture a déclaré qu'il fallait résister à toute intervention directe du gouvernement dans l'agriculture, qu'il fallait même l'éliminer. Cette modification-ci, une de plusieurs qu'on nous demande d'approuver, va permettre au gouvernement d'épargner. Lorsqu'on livre du grain et qu'on rembourse à ce moment 100 p. 100 de l'avance, au lieu de 50 p. 100, l'intérêt qu'a payé le gouvernement se trouve très réduit. Cette mesure permettra au gouvernement de mettre en pratique ce que la commission d'étude de l'agriculture a prôné et que je crois être maintenant la politique du gouvernement. Il en résulte une autre désintégration du Canada rural et un exode de dizaines de milliers d'individus. Il me faut être cassant, j'en ai bien peur, et dire que c'est là véritablement la raison sous-jacente car le ministre ne peut savoir, quel que soit son optimisme devant ses propositions au sujet des contingents et des livraisons, si cela sera fructueux et dans quelle mesure. Cette modification à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies épargnera au gouvernement des millions de dollars en frais d'intérêt.

● (9.10 p.m.)

Le ministre a prodigué des conseils aux cultivateurs, tout comme ses prédécesseurs, et mon collègue de Regina-Est (M. Burton) a dressé une liste de certains résultats de ces conseils. Je peux seulement dire que plusieurs agriculteurs de ma circonscription ont délibérément fait le contraire de ce que le ministre préconisait. J'ai bien compris le conseil qu'a donné le ministre il y a plusieurs mois et qui invitait les cultivateurs à garder leur calme et à ne pas semer trop de lin, de moutarde, de colza ou de blé dur. J'ai téléphoné à un céréalier de ma circonscription qui, outre les grains, élève aussi autre chose, dont une ribambelle d'enfants, le matin qui a suivi la déclaration du ministre et je lui ai demandé ce qu'il en pensait. Il m'a répondu qu'il était allé semer ce matin-là encore 40 acres de blé Durum. En fait, il a agi exactement à l'opposé de ce que le ministre suggérait. Je pourrais ajouter qu'il ne s'en tire pas si mal cette année pour ce qui est des livraisons de blé Durum, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Lang: Allons donc!

M. Benjamin: Il a fait exactement le contraire. Le ministre et son gouvernement devraient se rendre compte que leur cote de confiance, depuis pas mal d'années, est à la baisse et que, désormais, les cultivateurs qui ont l'esprit pratique font la moitié de ce qu'on leur propose ou bien exactement le contraire. Ceux qui ont adopté cette voie ont plus souvent raison que tort.

Le député de Regina-Est a fait état du désarroi du rédacteur en chef de *Hi-Way 15 Gazette*. Si ces conseils ont de quoi désespérer les cultivateurs, il est aisé de deviner le désarroi des rédacteurs en chef des hebdomadaires. Le ministre écrit chaque semaine un article dans des journaux de ma circonscription et dans des journaux de la circonscription de l'honorable représentant de Regina-Est. Comme l'a fait remarquer le député, il fait preuve de sans-gêne. Et pas seulement là. Il écrit à des journaux de ma circonscription pour demander la fermeture de certains bureaux de poste. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le ministre cherche à se rendre utile, mais ces initiatives-là sont quelque peu ridicules.